



Texte de mise en œuvre

## Les femmes dans les ministères sacramentels - perspectives pour le dialogue au sein de l'Église universelle

Décision du Chemin synodal adoptée par l'Assemblée synodale le 11 mars 2023

---

### Introduction : Argumentation dans le contexte de l'Église universelle

(1) Dans le contexte de l'Église universelle, des arguments théologiques concernant la participation des femmes dans les services et les ministères au sein de l'Église sont avancés et débattus de manière controversée. Le temps est venu d'échanger de façon constructive et dans le respect mutuel les connaissances acquises dans le cadre de discussions professionnelles qualifiées au niveau international. Cette demande a également été formulée par de nombreuses Églises locales dans le document de travail pour la phase continentale du processus synodal mondial, intitulé « « Élargis l'espace de ta tente » (Is 54,2) » (octobre 2022). On peut y lire : « Presque toutes les synthèses soulèvent la question de la participation pleine et égale des femmes » (N° 64). Dans le rapport de la Conférence épiscopale de Terre Sainte, on peut lire : « Dans une Église où presque tous les décideurs sont des hommes, il existe peu d'espaces où les femmes peuvent faire entendre leur voix. » (N° 61). Des attentes relatives à une nouvelle réflexion sur les services et les ministères des femmes sont exprimées au Sud comme au Nord, à l'Est comme à l'Ouest de l'Église universelle. Les participants demandent un discernement sur des questions spécifiques - notamment en ce qui concerne le diaconat et l'ordination des femmes (cf. n° 64). Le texte d'action présenté ici reflète également ces points de vue.

(2) Ces dernières décennies, un solide débat théologique, philosophique et sociologique sur les questions de l'égalité des sexes et de la participation des femmes dans tous les domaines de la vie ecclésiale tenant compte des aspects œcuméniques a vu le jour dans les centres de formation théologique - facultés et instituts - de l'espace germanophone. Dans ce cadre, des études remarquables sur le ministère diaconal et la représentation du Christ dans le ministère sacramentel ont été publiées ces dernières années. À nos yeux, le chemin synodal de notre Église locale allemande joue un rôle essentiel pour l'Église universelle dans la mesure où il reprend ces raisonnements et en tire des conséquences concrètes en termes de justice entre les sexes.

(3) Il faut continuer à donner de l'espace au « sensus fidelium » de tout le peuple de Dieu, et ici en particulier à celui des femmes. Depuis des décennies, de très nombreuses voix s'élèvent dans les associations féminines et dans les initiatives de croyants de la base, dans toutes les tranches d'âge, pour ouvrir tous les ministères aux femmes. Nous soumettons donc à l'Assemblée synodale un vote sur le diaconat sacramentel des femmes et un vote sur la façon de gérer le débat sur l'accès des femmes à l'ensemble des ministères sacramentels.

(4) L'accès des femmes aux ministères sacramentels doit également être envisagé sous l'angle de l'égalité des droits. La position du magistère de l'Église convainc de moins en moins partout dans le monde. Des voix s'élèvent dans le monde entier pour demander la fin des inégalités de traitement en raison du sexe, lesquelles contribuent au déficit de crédibilité de l'Église catholique.

## Votes

Ouvrir le diaconat sacramentel aux femmes

(5) L'Église locale allemande débat du diaconat des femmes sur une large base théologique et ecclésiale depuis le Concile Vatican II. Le profil diaconal de l'Église a été précisé avec l'institution du diaconat permanent en tant que ministère sacramentel autonome avec une ordination « pour le service » (LG 29). Le diaconat est considéré comme une représentation particulière du Christ diacre dans le cadre du service sacramentel de salut de l'Église. Les textes bibliques mentionnent les activités de femmes diaques dans les premières communautés chrétiennes. Les archives des premiers conciles documentent des formulaires d'ordination de diaconesses dans le cadre de célébrations liturgiques. Les Églises chrétiennes orientales ont longtemps conservé la fonction de diaconesse et elle suscite aujourd'hui un nouvel intérêt. Compte tenu de la forte présence de femmes dans de multiples domaines diaconaux, tant dans les services bénévoles que dans les services professionnels, la question de l'ouverture du ministère diaconal aux femmes s'est posée ces dernières années. Le risque d'une divergence entre Caritas et pastorale émerge du fait de la professionnalisation toujours plus marquée des différentes activités diaconales. L'action diaconale est une forme de proclamation de l'Évangile et, inversement, la proclamation de l'Évangile doit s'appuyer sur les expériences faites par la diaconie.

(6) Nombreux sont ceux qui associent l'admission des femmes au diaconat au renforcement de l'action caritative de base que le Concile Vatican II a définie comme le troisième élément essentiel de l'identité de l'Église à côté de la tâche d'évangélisation par la proclamation de la Parole de Dieu et la célébration liturgique des sacrements. L'Église devient l'Église de Jésus-Christ lorsqu'elle laisse la miséricorde divine se concrétiser dans les traces de « Jésus pauvre » (LG 8).

Vote dans le contexte de l'Église universelle :

(7) Les évêques allemands s'engagent pour que les conférences épiscopales régionales aient leur mot à dire dans la désignation des membres des commissions pontificales ou curiales chargées de délibérer sur les questions relatives au diaconat, afin de promouvoir la perspective positive du diaconat des femmes. Les résultats des commissions existantes devraient être publiés dès que possible.

(8) Dans ce contexte, les évêques allemands continuent à s'engager au niveau de l'Église universelle et auprès du Synode mondial pour l'admission des femmes au diaconat sacramentel dans toutes les Églises particulières qui le souhaitent en raison de leur situation pastorale.

Vote dans le contexte de l'Église locale allemande :

(9) Aux différents niveaux de l'Église locale allemande, dans les diocèses et les associations, lors des sessions de formation continue pour les collaborateurs pastoraux et les collaboratrices pastorales et dans le cadre de la formation théologique dans les facultés et les instituts, on s'efforce d'approfondir la compréhension de la nature diaconale de l'Église.

(10) Dans le domaine des sciences et de la théologie, les chercheurs mènent des recherches supplémentaires sur le diaconat dans une perspective de théologie sacramentelle et de théologie de la diaconie. Il convient d'accorder une attention particulière au diaconat des femmes, en particulier dans le cadre du dialogue œcuménique avec les Églises orthodoxes et en ce qui concerne leurs expériences avec les femmes diacres ordonnés.

(11) Les responsables de la formation et de l'implication de diacres permanents au niveau fédéral (Bundesarbeitsgemeinschaft Ständiger Diakonat) et, dans la mesure du possible, au niveau des diocèses, reconnaissent le travail du « réseau pour le diaconat des femmes », établissent un échange vivant avec les responsables de ce réseau et intègrent les expériences des cours de formation du réseau dans la formation des diacres afin de préparer une formation commune pour le jour où les femmes seront admises dans les cercles de candidats.

Accès des femmes à l'ensemble du ministère sacramentel

(12) Pour ce qui a trait à la question de l'accès des femmes à l'ensemble du ministère sacramentel, le mandat formulé dans le texte de base « Les femmes dans les services et les ministères de l'Église » (n° 1 avec référence au n° 5.3) reste valable : « Pour cette raison doit être adressée à la plus haute autorité de l'Église (le Pape et le concile) la question de savoir si la doctrine d'« *Ordinatio Sacerdotalis* » ne doit pas être réexaminée : au service de l'évangélisation, il s'agit de permettre une participation correspondante des femmes à la proclamation, à la représentation sacramentelle du Christ et à la construction de l'Église. La question de savoir si la doctrine d'« *Ordinatio Sacerdotalis* » lie infailliblement l'Église ou non doit dès lors être fermement examinée et tirée au clair à ce niveau (cf. également 5.3). »

(13) Les raisonnements théologiques présentés jusqu'à présent dans les documents magistériels existants doivent donc être soumis à un examen critique dans le contexte de l'Église universelle, en faisant appel à l'expertise scientifique requise. Au-delà des disciplines théologiques, il convient d'associer la philosophie ainsi que les sciences culturelles, historiques et sociales au processus de réflexion en tenant compte des présupposés herméneutiques. Pour ce faire, nous voulons intégrer dans le dialogue de l'Église universelle les considérations pastorales et les recherches théologiques menées dans le contexte de l'Église locale allemande. Le document préparatoire du synode mondial « Élargis l'espace de ta tente » nous encourage à le faire en mentionnant au n° 64 que cette question est également posée « dans de nombreuses synthèses » issues de l'Église universelle.

(14) Une commission exclusivement consacrée à la thématique du ministère sacramentel des personnes de tous les sexes sera créée pour poursuivre en permanence la délibération sur les thèmes du chemin synodal.

## Présentation des motifs

(15) De nombreux théologiens impliqués dans la recherche - et ce pas seulement en Allemagne - constatent qu'il existe un écart considérable entre les diverses justifications du magistère visant à exclure les femmes du ministère sacramentel, d'une part, et les connaissances issues de la recherche et de l'enseignement théologiques actuels qui s'y opposent, d'autre part.

(16) Au fil de son histoire, l'Église a reconsidéré à plusieurs reprises des positions doctrinales adoptées précédemment. La notion d'historicité de la reconnaissance d'une vérité religieuse est bien connue de l'herméneutique théologique. Aujourd'hui, seul un échange de connaissances appliquant toutes les méthodes et prenant en compte les différents points de vue théologiques, spirituels et pastoraux peut encore convaincre compte tenu de la complexité du sujet.

(17) L'Église est crédible lorsqu'elle témoigne de la miséricorde de Dieu en tant qu'Église diaconale. Des personnes de tous les sexes se tiennent aux côtés de ceux qui souffrent, des victimes de violence ainsi que des personnes exclues en raison de leur sexe, de leur appartenance sociale ou ethnique. L'ouverture du diaconat sacramentel aux femmes contribuera à cette crédibilité et renforcera le profil diaconal de l'Église. Les personnes de tous les sexes sont toutes appelées au même titre au service diaconal. La réflexion sur l'ouverture du diaconat sacramentel aux femmes permet justement d'engager un processus de réflexion fondamental sur la structure sacramentelle de l'Église. Ce cheminement peut aussi déboucher sur l'élaboration de nouvelles formes de services et de ministères sur le chemin vers une Église fraternelle.

(18) Les femmes exerçant un diaconat sacramentel portent une attention particulière à la vie dans la diversité de ses réalités et peuvent ainsi avoir une influence salutaire sur l'Église et la société. Les raisonnements théologiques approfondis dans le cadre du chemin synodal allemand en vue de la participation des femmes au ministère sacramentel partent du principe que les textes doctrinaux existants ne sont pas définitivement contraignants - ou que, compte tenu des nouvelles connaissances et des évolutions culturelles, il convient de reconsidérer et, le cas échéant, de réviser un tel caractère contraignant. Dans la polémique autour de cette question, le refus d'un grand nombre de fidèles du Christ de reconnaître l'hypothèse selon laquelle seul un homme peut présider à la liturgie eucharistique en raison de sa ressemblance naturelle avec Jésus devrait donner à réfléchir. La tâche du magistère est de faire la lumière sur le caractère contraignant de l'exhortation « *Ordinatio sacerdotalis* ». Alors seulement, le « *sensus fidelium* » (« sens de la foi des fidèles » au sens de LG 12) pourra être compris comme un « consensus fidelium » qui, d'après l'enseignement du Concile Vatican II, ne saurait se tromper.

(19) Selon l'enseignement annoncé par la Bible, le baptême est le fondement de l'unité avec le Christ Jésus. Il fait disparaître la distinction selon le sexe, selon la religion d'origine et selon le statut social sur le plan du salut (cf. Gal 3,28). Il s'ensuit une distinction, guidée par l'Esprit Saint, entre le fondement divin du salut et la réalité terrestre, devenue historique, de l'Église en tant que lieu permettant de faire l'expérience de l'existence rachetée. Dans ce contexte, le modèle de réflexion est l'intention sotériologique, autrement dit orientée vers la rédemption des hommes, de l'incarnation de Dieu en Jésus-Christ : à la suite du crucifié, de l'homme-Dieu Jésus-Christ, des hommes et des femmes donnent jour après jour leur vie pour l'annonce de l'Évangile, ils renforcent l'espérance pascale, ils guérissent les détresses spirituelles et exhortent à une vie d'amour même envers les personnes hostiles. Dans leur ministère, ils représentent

le Christ Jésus, dans la mesure où ils sont appelés à se référer sans cesse à sa présence en dépit de toute faiblesse humaine. Grâce à leur formation spirituelle et théologique approfondie, ils encouragent par leur prédication ministérielle tous les hommes à croire en Jésus-Christ, à se faire baptiser, à rencontrer Jésus-Christ dans la célébration des sacrements et à agir de manière diaconale.